



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 20

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil
municipal : 16 mars 2026

**OBJET : ÉLECTION DES
ADJOINTS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Jérôme
TRONCHON, maire,*

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
BALBO A. VEYRAT V.**

EXCUSÉ : GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1
et suivants,

Vu la délibération approuvant la création de six postes d'adjoints au maire, en
application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de six adjoints au maire,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité
absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être
supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité
absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité
relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge
la plus élevée sont élus,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire
doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant la liste de candidature conduite par Madame PARIS Audrey,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400704-20260320-D2026_20-DE



Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

La liste conduite par Madame PARIS Audrey a obtenu 20 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de Chens sur Léman, selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{ère} adjoint(e) : Madame PARIS Audrey
- 2^{ème} adjoint : Monsieur MORAND François
- 3^{ème} adjointe : Madame BAARSCH Chantal
- 4^{ème} adjoint : de PROYART Aubert
- 5^{ème} adjointe : Madame ZANNI Françoise
- 6^{ème} adjoint : Monsieur PLEYNET Jean-Paul

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Jérôme TRONCHON

